

**DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE
L'ÉMISSAIRE PLUVIAL DES RUES L'ANNONCIATION NORD
ET DU PONT ET UN EMPRUNT À LONG TERME
POUR EN ASSUMER LES COÛTS**

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Pierre Alexandre Morin lors de la 2^e séance extraordinaire du conseil tenue le 16 février 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis
Et résolu à l'unanimité :

Qu'il soit ordonné, statué et décrété par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 : TITRE

Le présent règlement est identifié par le numéro 2023-462 et s'intitule « *Règlement décrétant des travaux de réfection de l'émissaire pluvial des rues L'Annonciation Nord et du Pont et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts* ».

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 : DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Le conseil est autorisé à procéder à des travaux de réfection de l'émissaire pluvial des rues L'Annonciation Nord et du Pont, incluant les frais pour les services professionnels, les travaux imprévus, les taxes nettes et les intérêts sur l'emprunt court terme, tel qu'il appert de l'estimation des coûts préparée par Mme Martine Vézina, directrice des finances et directrice générale adjointe, et M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, en date du 13 février 2023, et selon les plans préliminaires préparés par Martin Benoit, ingénieur de la firme Équipe Laurence inc. portant les numéros de dossier 700026, datés du 4 novembre 2022, lesquels font partie intégrante du présent règlement respectivement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 4 : EMPRUNT

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 162 003 \$ pour les fins du présent règlement.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 162 003 \$ sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 5 : REMBOURSEMENT

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau joint au présent règlement comme Annexe « C » à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de l'emprunt, par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables desservis par le réseau d'égout.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de cinq pour cent (5 %) de l'emprunt, il est par le présent règlement

**DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE
L'ÉMISSAIRE PLUVIAL DES RUES L'ANNONCIATION NORD
ET DU PONT ET UN EMPRUNT À LONG TERME
POUR EN ASSUMER LES COÛTS**

imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 : RÉDUCTION DE L'EMPRUNT

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Denis Lacasse
Maire

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière

Adopté lors de la séance extraordinaire du 20 février 2023 par la résolution numéro : 062/20-02-2023

Avis de motion, le 16 février 2023

Dépôt du projet de règlement, le 16 février 2023

Adoption du règlement, le 20 février 2023

Avis public de la période d'enregistrement, publié le 1^{er} mars 2023

Tenue du registre, le 7 mars 2023

Approbation par les personnes habiles à voter, le 7 mars 2023

Affichage du certificat du résultat, le 8 mars 2023

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 5 avril 2023

Entrée en vigueur, le 18 avril 2023

Annexe A

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-462
Réfection de l'émissaire pluvial sur L'Annonciation Nord
Dossier 700026-Equipe Laurence

Estimation des coûts

Organisation de chantier		15 800 \$
Travaux de démolition		5 250 \$
Travaux d'égoût pluvial		70 000 \$
Travaux de fondation granulaire et pavage		14 500 \$
Travaux d'aménagement		11 300 \$
Total des coûts pour réfection émissaire pluvial		116 850 \$
Frais incidents		
Services professionnel-Ingénierie civile		19 970 \$
Services professionnel-surveillance chantier		5 000 \$
Imprévus travaux	5.000%	5 843 \$
Taxes nettes	4.988%	7 365 \$
Intérêts sur emprunt court terme	4.5%	6 976 \$
Frais de financement		- \$
Total des frais incidents		45 153 \$
Sous-total		162 003 \$
TOTAL DU RÈGLEMENT		162 003 \$

Préparé le 13 février 2023 par :



Michel Robidoux, directeur
 Service des travaux publics



Martine Vézina, directrice
 Service des finances



RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-462

**DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE
L'ÉMISSAIRE PLUVIAL DES RUES L'ANNONCIATION NORD
ET DU PONT ET UN EMPRUNT À LONG TERME
POUR EN ASSUMER LES COÛTS**

ANNEXE B

**DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE
L'ÉMISSAIRE PLUVIAL DES RUES L'ANNONCIATION NORD
ET DU PONT ET UN EMPRUNT À LONG TERME
POUR EN ASSUMER LES COÛTS**

ANNEXE C

Tableau des unités

Catégorie	Description des catégories	Nombre d'unités
1		1.00
	<ul style="list-style-type: none"> • par unité de logement utilisée à des fins d'habitation, une unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir et comportant des installations sanitaires; • par établissement utilisé à des fins de vente au détail (magasin, boutique, animalerie, fleuriste, etc.); • par établissement utilisé à des fins de bureau, local et cabinet professionnel; • par établissement utilisé à des fins de bureau et local utilisé par un organisme ou une association; • par établissement utilisé à des fins de restaurant sans place assise à l'intérieur; • par établissement utilisé à des fins de station d'essence; • par établissement utilisé à des fins de dépanneur; • par établissement qui sert à des fins qui n'ont pas été énumérées au présent tableau. 	
2		0.25
	<ul style="list-style-type: none"> • par chambre ou unité pour tout autre lieu qui sert de résidence ou de domicile et qui ne correspond pas aux caractéristiques énumérées à la catégorie précédente et de manière non limitative, aux maisons de chambres, aux motels. 	
3		2.00
	<ul style="list-style-type: none"> • par établissement utilisé à des fins commerciales ou à des fins professionnelles et qui est situé dans une unité de logement utilisée à des fins d'habitation; • par établissement utilisé à des fins de station d'essence avec dépanneur; • par établissement utilisé à des fins de lave-auto manuel. 	
4		1.50
	<ul style="list-style-type: none"> • par établissement utilisé à des fins d'institution financière; • par établissement utilisé à des fins d'atelier de réparation mécanique. 	
5		1.75
	<ul style="list-style-type: none"> • par établissement utilisé à des fins de restaurant avec places assises à l'intérieur; • par établissement utilisé à des fins de bar ou brasserie. 	
6		3.75
	<ul style="list-style-type: none"> • par établissement utilisé à des fins de restaurant avec bar. 	

DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE
L'ÉMISSAIRE PLUVIAL DES RUES L'ANNONCIATION NORD
ET DU PONT ET UN EMPRUNT À LONG TERME
POUR EN ASSUMER LES COÛTS

Catégorie	Description des catégories	Nombre d'unités
7		2.75
	<ul style="list-style-type: none"> par établissement utilisé à des fins de buanderie; par établissement utilisé à des fins de salle de quilles avec bar et restaurant avec places assises. 	
8		2.50
	<ul style="list-style-type: none"> par établissement utilisé à des fins de station d'essence avec atelier de réparation mécanique. 	
9		3.00
	<ul style="list-style-type: none"> par établissement utilisé à des fins de station d'essence avec lave-auto manuel; par établissement utilisé à des fins industrielles, c'est-à-dire par établissement où l'on fait de la fabrication ou de la transformation de matière. 	
10		4.00
	<ul style="list-style-type: none"> par établissement utilisé à des fins de station d'essence avec lave-auto manuel et dépanneur. 	
11		0.50
	<ul style="list-style-type: none"> à partir de la 31^e unité de logement utilisée à des fins d'habitation, une unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir et comportant des installations sanitaires. 	

VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

PROJET:

**RÉFECTION DE L'ÉMISSAIRE PLUVIAL
SUR L'ANNONCIATION NORD**

DOSSIER NO:

700026

DATE D'ÉMISSION:

2022-11-04



474, rue de la Madone, Mont-Laurier (Québec) J9L 1S5
T 819 499 1718
info@equipelaurence.ca | equipelaurence.ca

RÉFECTION DE L'ÉMISSAIRE PLUVIAL - SUR L'ANNONCIATION NORD
PROJET 700026 - PLANS ÉMIS POUR COMMENTAIRES, LE 2022-11-04



PLAN DE LOCALISATION
Echelle: AUCUNE

LISTE DES PLANS

- C-201 PLAN DE LOCALISATION
- C-202 LÉGENDE ET NOTES
- C-203 VUES EN PROFIL ET EN PLAN ÉLÉMENTS À DÉMOLIR
- C-204 VUES EN PROFIL ET EN PLAN ÉLÉMENTS PROPOSÉS
- C-205 COUPES ET DÉTAILS TYPIQUES

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

A	POUR COMMENTAIRES	M.B.	2022-11-04
RÉV	DESCRIPTION	PAR	DATE

CLIENT
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

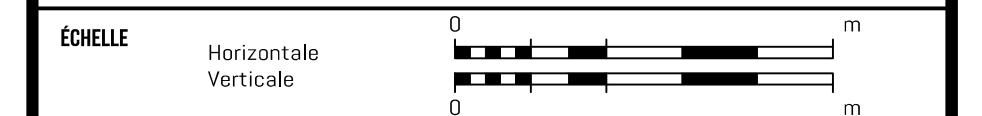
PROJET
RÉFECTION DE L'ÉMISSAIRE PLUVIAL SUR L'ANNONCIATION NORD



474, rue de la Madone, Mont-Laurier (Québec) J8L 1S5
T 819 499 1718
info@equipelaurence.ca | equipelaurence.ca

SCHEAU

TITRE DU PLAN
PLAN DE LOCALISATION



ÉQUIPE DE PROJET N. NADER, dessinateur J-G. JOLY, ing.	DOSSIER NO 700026
	FICHER C-201.dwg

PRÉPARÉ PAR M. BENOIT, ing. MBA	C-201
-------------------------------------------	--------------

BÂTIMENT

- BOUCHE DE RÉSERVOIR SOUTERRAIN
- FOSSE SEPTIQUE
- ÎLOT POUR POMPE À ESSENCE
- POTEAU UTILITAIRE
- PUITS
- TOUR, ANTENNE OU AUTRES
- CABINE TÉLÉPHONIQUE
- FONDATION DE BÂTIMENT
- BÂTIMENT EXISTANT
- BÂTIMENT PROPOSÉ
- RUINES DE BÂTIMENT
- LIMITES DE DALLE TRÉFOND

SERVICES PUBLICS

- POTEAU D'INCENDIE
- BRANCHEMENT DE SERVICE D'EAU
- BRANCHEMENT DE SERVICE D'ÉGOUT PLUVIAL
- BRANCHEMENT DE SERVICE D'ÉGOUT SANITAIRE
- CONDUITE D'EAU
- CONDUITE D'ÉGOUT COMBINÉ
- CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE
- CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL
- CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE EN REFOULEMENT
- CONDUITE DE GAZ
- HAUBAN
- POTEAU, ÉLECTRICITÉ
- POTEAU, ÉLECTRICITÉ ET TRANSFORMATEUR
- POTEAU, ÉLECTRICITÉ ET LAMPADAIRE
- POTEAU, ÉLECTRICITÉ, LAMPADAIRE ET TRANSFORMATEUR
- POTEAU, ÉLECTRICITÉ ET TÉLÉPHONE
- POTEAU, ÉLECTRICITÉ, TÉLÉPHONE ET TRANSFORMATEUR
- POTEAU, ÉLECTRICITÉ, TÉLÉPHONE ET LAMPADAIRE
- POTEAU, ÉLECTRICITÉ, TÉLÉPHONE, LAMPADAIRE ET TRANSFORMATEUR
- POTEAU, TÉLÉPHONE
- POTEAU, NON-IDENTIFIÉ
- POMPE
- PUITS DE SERVICE (PS)
- REGARD D'EAU
- REGARD D'ÉGOUT COMBINÉ
- REGARD D'ÉGOUT SANITAIRE
- REGARD DE GAZ
- REGARD DE SERVICE PUBLIC NON-IDENTIFIÉ
- REGARD DE CHAMBRE TÉLÉPHONIQUE SOUTERRAINE
- REGARD DE CHAMBRE ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE
- REPÈRE DE GAZ
- PUITS D'ACCÈS H.O.
- PUITS D'ACCÈS BELL
- REPÈRE DE CÂBLE TÉLÉPHONIQUE SOUTERRAIN
- REPÈRE DE CÂBLE ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN
- CÂBLE ÉLECTRIQUE/TÉLÉPHONIQUE AÉRIEN
- CÂBLE ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN
- CÂBLE TÉLÉCOMMUNICATION SOUTERRAIN
- MASSIF POUR CONDUITS ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUE SOUTERRAINS
- CÂBLE SOUTERRAIN DU MTQ
- CÂBLE FIBRE OPTIQUE SOUTERRAIN

SERVICES PUBLICS - SUITE

- TRANSFORMATEUR SUR SOCLE (T.S.S.)
- SOCLE DE PROTECTION
- PRISE SIAMOISE
- VANNE D'EAU
- ZONE DE PROTECTION D'UN POTEAU INCENDIE (RAYON, VOIR INFORMATION AUX PLANS)

TOPOGRAPHIE

- BAS DE TALUS
- HAUT DE TALUS
- LIMITES DE ROC EN SURFACE
- BORD D'UN SENTIER DE GRAVIER
- CENTRE D'UN SENTIER DE GRAVIER

MOBILIER FERROVIAIRE

- AGUILLAGES DE VOIE FERRÉE
- BARRIÈRE DE PASSAGE À NIVEAU
- FEUX DE PASSAGE À NIVEAU
- INDICATEUR DE PASSAGE À NIVEAU
- VOIE FERRÉE

INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE

- CHAUSSÉE EN COURONNE
- CHAUSSÉE EN DEVERS
- BORD DU PAVAGE EXISTANT
- BORD DE L'ACCOTEMENT EXISTANT
- BORD DE PAVAGE PROPOSÉ
- BORD DE L'ACCOTEMENT PROPOSÉ
- BORDURE OU TROTTOIR EXISTANT
- BORDURE OU TROTTOIR PROPOSÉ
- CLÔTURE
- GLISSIÈRE EN CÂBLES SUR POTEAUX D'ACIER
- GLISSIÈRE À 2 CÂBLES, POTEAUX D'ACIER
- GLISSIÈRE EN CÂBLES SUR POTEAUX DE BOIS
- GLISSIÈRE EN TÔLE ONDULÉE, POTEAUX D'ACIER
- GLISSIÈRE EN TÔLE SUR POTEAUX DE BOIS
- GLISSIÈRE EN TUBE SUR POTEAUX D'ACIER
- GLISSIÈRE EN BÉTON, À UNE FACE
- GLISSIÈRE EN BÉTON, À DEUX FACES
- STRUCTURE DE CHAUSSÉE PROPOSÉE, CIRCULATION LOURDE
- STRUCTURE DE CHAUSSÉE PROPOSÉE, CIRCULATION LÉGÈRE
- STRUCTURE DE CHAUSSÉE PROPOSÉE, PAVAGE ALVÈOLE
- TROTTOIR / DALLE EN BÉTON PROPOSÉ
- TROTTOIR EN PAVÉ PROPOSÉ
- SURFACE DE GAZON PROPOSÉE
- AMÉNAGEMENTS PAYSAGER PROPOSÉ
- SURFACE DE GRAVIER PROPOSÉE
- SURFACE DE PIERRE PROPOSÉE

HYDROGRAPHIE ET DRAINAGE

- PUISARD OU REGARD AVEC TÊTE DE PUISARD
- REGARD D'ÉGOUT PLUVIAL
- REGARD C/A RÉGULATEUR DE DÉBIT
- REGARD C/A SÉPARATEUR HYDRODYNAMIQUE
- PONCEAU
- CENTRE DE FOSSE AVEC SENS DE L'ÉCOULEMENT
- CENTRE DE FOSSE ET ENROCHEMENT DE PROTECTION AVEC SENS DE L'ÉCOULEMENT
- CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL EN REFOULEMENT
- CANIVEAU
- DALOT
- COURS D'EAU INTERMITTENT
- COURS D'EAU PERMANENT
- AMÉNAGEMENT DES EXTRÉMITÉS DE PONCEAUX EMPRIÈREMENT DE PROTECTION
- FILTRE EN BALLOTS DE PAILLE CAPTAGE DES SÉDIMENTS ET DES MATIÈRES EN SUSPENSION
- BANDE DE PROTECTION RIVERAINE
- LIGNE DES HAUTES EAUX
- MARGE DE NON-CONSTRUCTION
- MARGE POUR ROUTE
- MILIEU HUMIDE RIVERAIN
- MILIEU HUMIDE ISOLÉ
- SURFACE DE RÉTENTION

INFORMATION FONCIÈRE

- EMPRISE DE RUE
- LIGNE DE LOT
- LIGNE DE LOT PROPOSÉ
- MARGE DE RECU
- SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE ET D'ÉGOUTTEMENT
- ZONE PARC PROPOSÉE

GÉNÉRALITÉS

- ÉLÉVATION PROPOSÉE
- ÉLÉVATION PROPOSÉE - DESSUS DE LA BORDURE (BÉTON, PAVAGE OU AUTRES)
- ÉLÉVATION PROPOSÉE - DESSUS DE LA DALLE DE BÉTON
- ÉLÉVATION PROPOSÉE - GAZON (TERRAIN FINAL)
- ÉLÉVATION PROPOSÉE - DESSUS DU TROTTOIR (BÉTON, PAVÉ-UNI OU AUTRES)
- ÉLÉVATION PROPOSÉE - HAUT DU MURET
- ÉLÉVATION PROPOSÉE - BAS DU MURET
- ÉLÉVATION DU TERRAIN NATUREL EXISTANT
- PENTE PROPOSÉE DU TERRAIN
- NORD
- NUMÉROTATION ET ORIENTATION DES PHOTOS

SIGNALISATION ET ÉCLAIRAGE

- BOÎTE DE JONCTION/DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE
- BOÎTE DE SERVICE BELL
- BOUCLE DE DÉTECTION
- BOUTON POUSSOIR DE FEUX POUR PIÉTONS
- CAMÉRA-VIDÉO
- CAPTEUR
- COMPTEUR
- DÉTECTEUR
- FEUX POUR PIÉTONS
- FEUX CLIGNOTANTS
- FEUX HORIZONTAUX
- FEUX AVEC LAMPADAIRE
- FEUX VERTICAUX
- FÛT DE PANNEAU DE PETITE SIGNALISATION
- FÛT DE PANNEAU PUBLICITAIRE
- LAMPADAIRE DE PROMENADE
- LAMPADAIRE À POTENCE (SUR POTEAU DE BOIS SANS UTILITÉ PUBLIQUE)
- UNITÉ D'ÉCLAIRAGE SIMPLE
- UNITÉ D'ÉCLAIRAGE DOUBLE
- UNITÉ D'ÉCLAIRAGE MULTIPLE (HAUT MÂT)
- DÉFENSE DE STATIONNER
- FLÈCHES DE SÉLECTION DE VOIE
- FLÈCHES DE SORTIE
- PERSONNES ATTEINTES DE DÉFICIENCE PHYSIQUE
- PIÉTON
- PISTE ET BANDE CYCLABLE
- VOIE RÉSERVÉE

REPÈRES D'ARPENTAGE

- ARBRE PLAQUÉ
- CLOU OU CLOU P.K.
- MARQUE GRAVÉE
- MATRICULE DE POINT GÉODÉSIQUE
- MONUMENT DÉLIMITATIF
- PIQUET DE BOIS (REPÈRE)
- PIQUET DE CLÔTURE
- REPÈRE ALTIMÉTRIQUE (NON INTÉGRÉ)
- REPÈRE ALTIMÉTRIQUE INTÉGRÉ (SCOPQ)
- REPÈRE D'ARPENTAGE PRIMITIF
- REPÈRE DE CHEMINEMENT OU GPS (NON INTÉGRÉ)
- REPÈRE D'ARPENTAGE TROUVÉ
- REPÈRE GÉODÉSIQUE INTÉGRÉ (SCOPQ)
- REPÈRE IDENTIFIÉ PLANTÉ
- TIGE DE FER
- STATION D'ARPENTAGE
- SONDAGE GÉOTECHNIQUE

VUES EN SECTION ET PROFIL

- CONDUITE D'EAU
- CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL
- CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE
- DRAIN FILTRE PERFORÉ OU POREUX
- FOND DU FOSSE DROIT
- FOND DU FOSSE GAUCHE
- FOND DES FOSSES GAUCHE ET DROIT
- NIVEAU DU TERRAIN EXISTANT
- PROFIL PROJETÉ (LIGNE DE RÉFÉRENCE)
- LIGNE D'INFRASTRUCTURE DE CHAUSSÉE
- SONDAGE, NIVEAU DU ROC

STRUCTURES

- MUR DE SOUTÈNEMENT - BOULDERS
- MUR DE SOUTÈNEMENT - BLOCS DE BÉTON

VÉGÉTATION

- ARBRE CONIFÈRE
- ARBRE FEUILLU
- ARBUSTE
- LIMITES DE BOISÉ
- HAIE

DÉMOLITION

- ÉLÉMENT À ENLEVER ET DISPOSER
- SURFACE À DÉMOLIR / ENLEVER ET DISPOSER
- SURFACE DE PAVAGE EXISTANT À DÉMOLIR / ENLEVER ET DISPOSER

FUTUR

- ÉLÉMENT FUTUR

L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVENIR ÉQUIPE LAURENCE S'IL CONSTATE DES ÉCARTS ENTRE LES INFORMATIONS SUR LES PLANS ET SES MESURES AU CHANTIER AFIN D'APPORTER DES AJUSTEMENTS S'IL Y A LIEU. LORSQU'APPLICABLE, IL DOIT ÉGALEMENT VALIDER LES RADIERS DE RACCORDEMENTS AUX RÉSEAUX EXISTANTS AU DÉBUT DES TRAVAUX ET EN INFORMER LE CONSULTANT, AVANT DE PROCÉDER À L'INSTALLATION DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS PROPOSÉS.

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

REV	DESCRIPTION	PAR	DATE
A	POUR COMMENTAIRES	M.B.	2022-11-04
CLIENT VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE			

PROJET RÉFÉCTION DE L'ÉMISSAIRE PLUVIAL SUR L'ANNONCIATION NORD

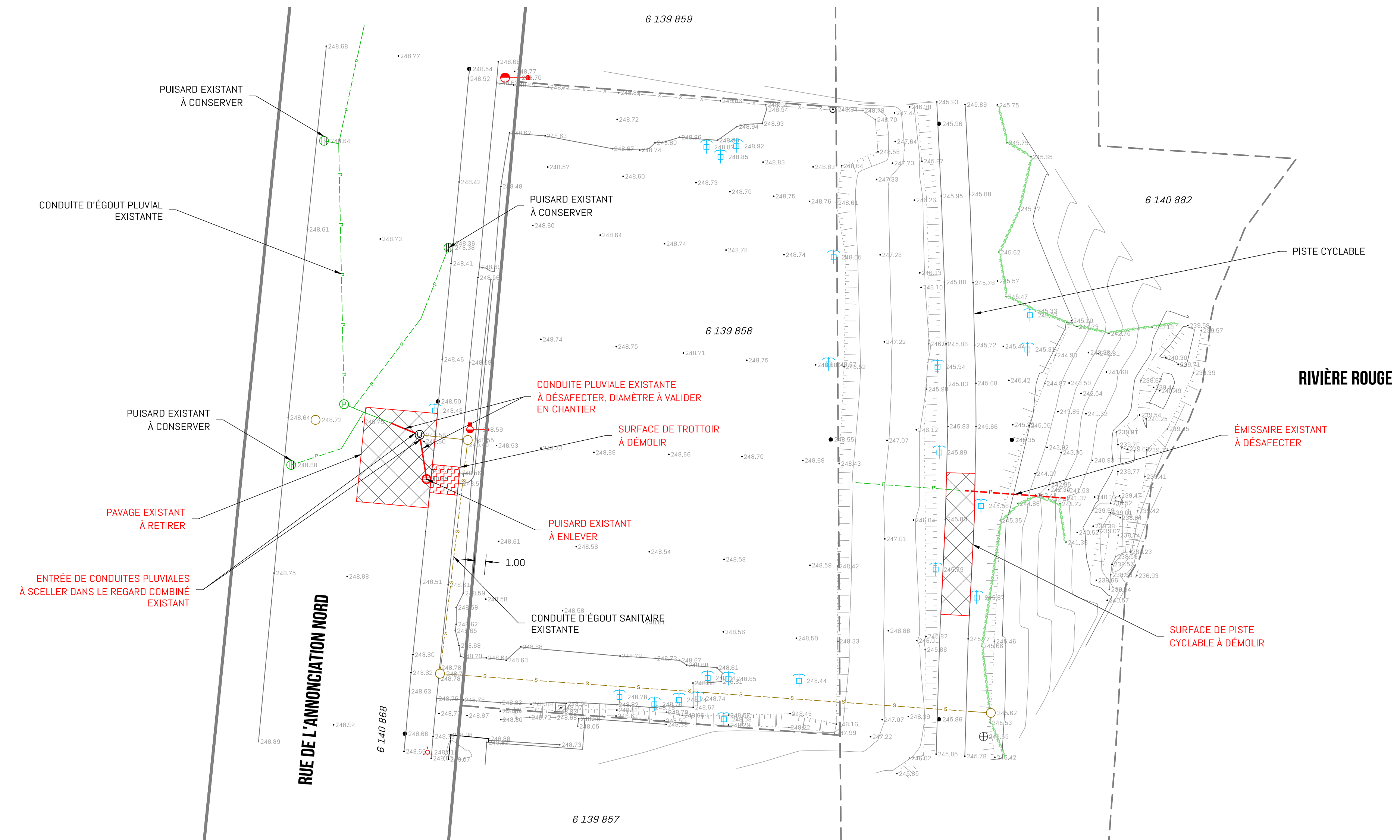
ÉQUIPE LAURENCE
INGÉNIEUR CIVILE

474, rue de la Madone, Mont-Laurier (Québec) J8L 1S5
T 819 499 1718
info@equipe-laurence.ca | equipe-laurence.ca

SCEAU

TITRE DU PLAN
LÉGENDE ET NOTES

ÉCHELLE L'échelle de la représentation graphique des symboles n'est pas conforme	
ÉQUIPE DE PROJET N. NADER, dessinateur J-G. JOLY, ing.	DOSSIER NO 700026 FICHER C-202.dwg
PRÉPARÉ PAR M. BENOIT, ing. MBA	C-202



CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

REV	DESCRIPTION	PAR	DATE
A	POUR COMMENTAIRES	M.B.	2022-11-04

CLIENT
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

PROJET
RÉFECTION DE L'ÉMISSAIRE PLUVIAL SUR L'ANNONCIATION NORD



474, rue de la Madone, Mont-Laurier (Québec) J8L 1S5
T 819 499 1718
info@equipe-laurence.ca | equipe-laurence.ca

SCÉAU

TITRE DU PLAN
VUES EN PROFIL ET EN PLAN ÉLÉMENTS À DÉMOLIR

ECHELLE
Horizontale 1:250

EQUIPE DE PROJET
N. NADER, dessinateur
J-G. JOLY, ing.

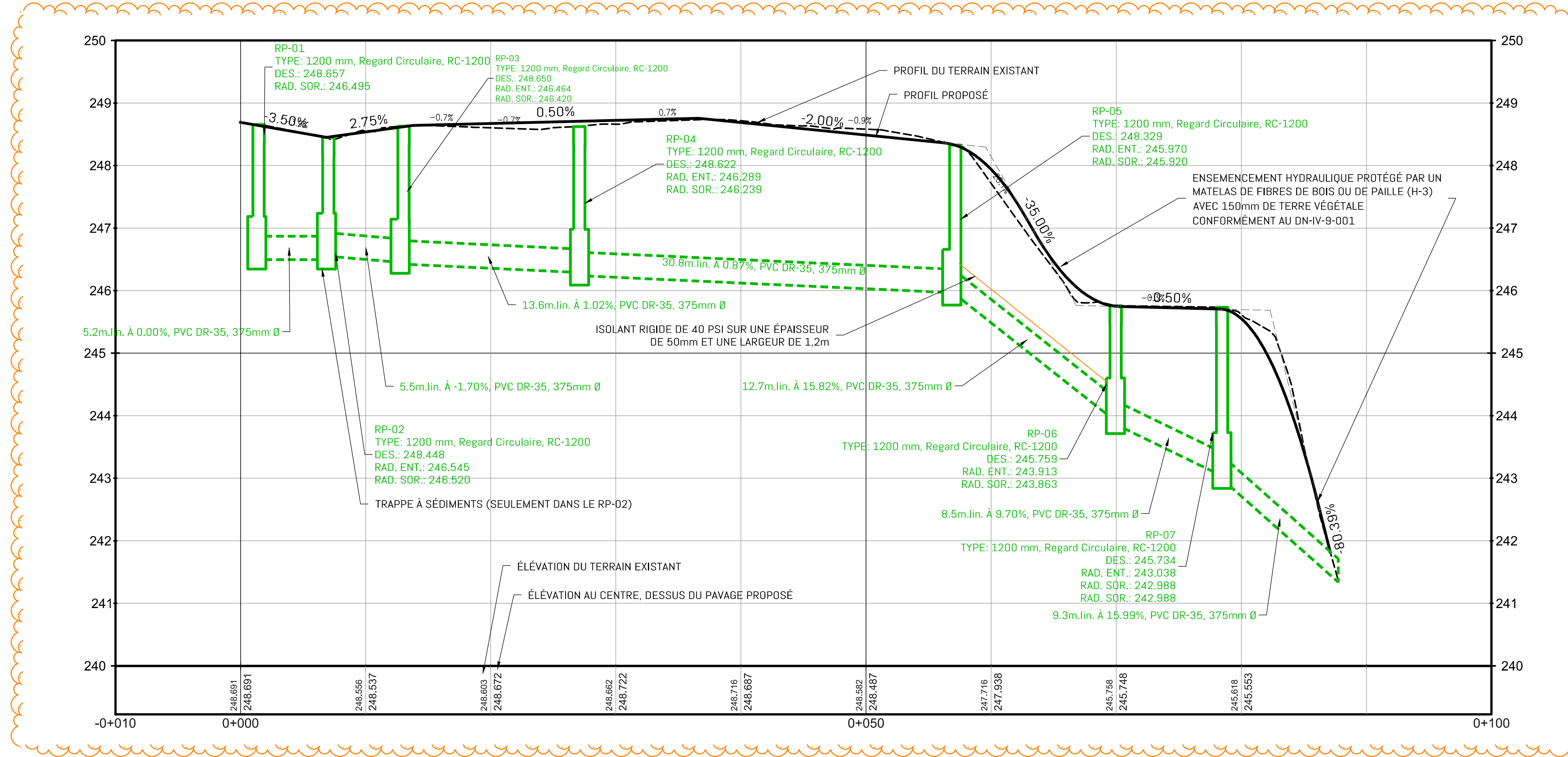
DOSSIER NO
700026

FICHER
C-203.dwg

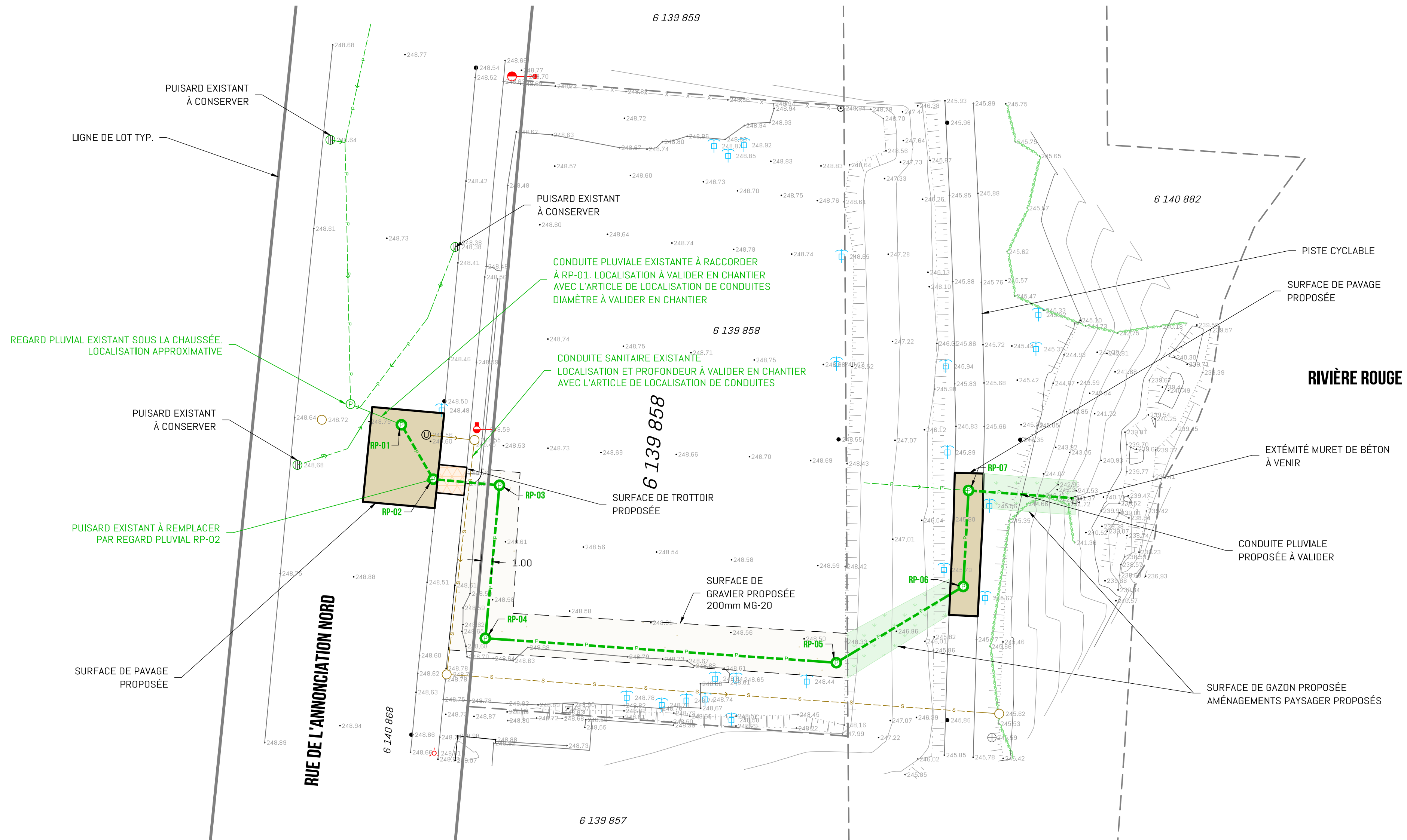
PRÉPARÉ PAR
M. BENOIT, ing. MBA

C-203

CONCEPTION À VALIDER SUITE À LA CONFIRMATION
DU RADIER DE LA CONDUITE DE RACCORDEMENT



CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION



A	POUR COMMENTAIRES	M.B.	2022-11-04
RÉV	DESCRIPTION	PAR	DATE
CLIENT	VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE		

PROJET
RÉFECTION DE L'ÉMISSAIRE PLUVIAL
SUR L'ANNONCIATION NORD

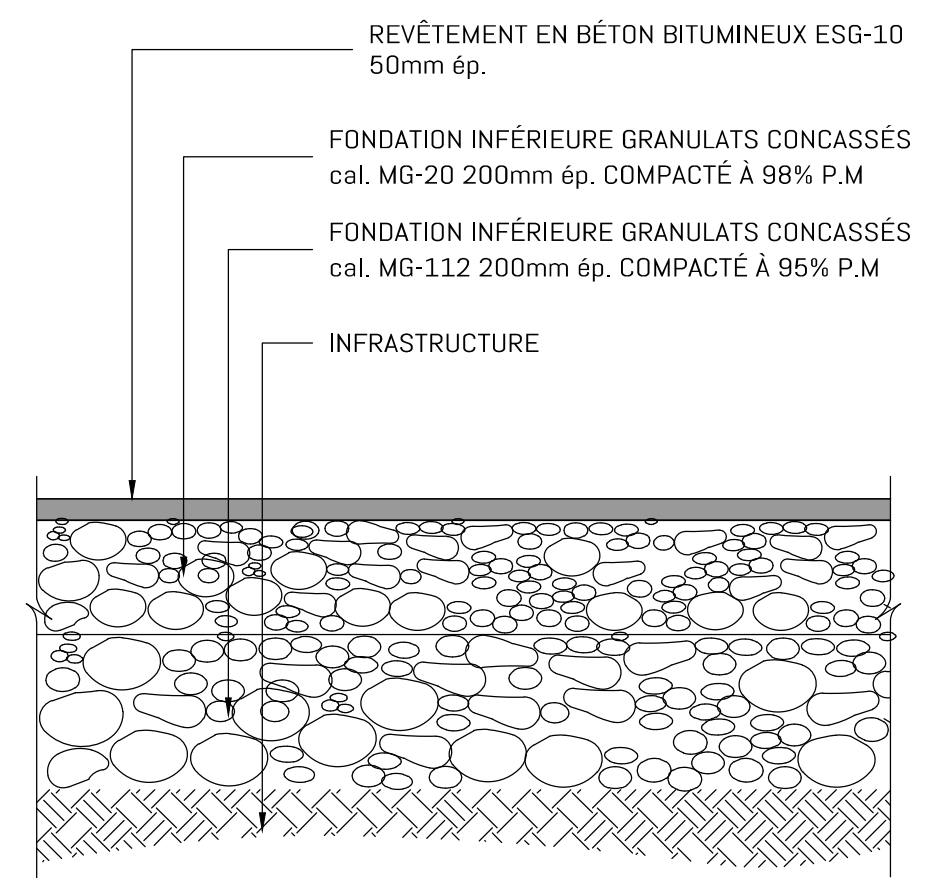
ÉQUIPE LAURENCE
INGÉNIEURIE CIVILE

135, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle (Qc) J8B 0L4
T. 450 227 1857
info@equipe-laurence.ca | equipe-laurence.ca

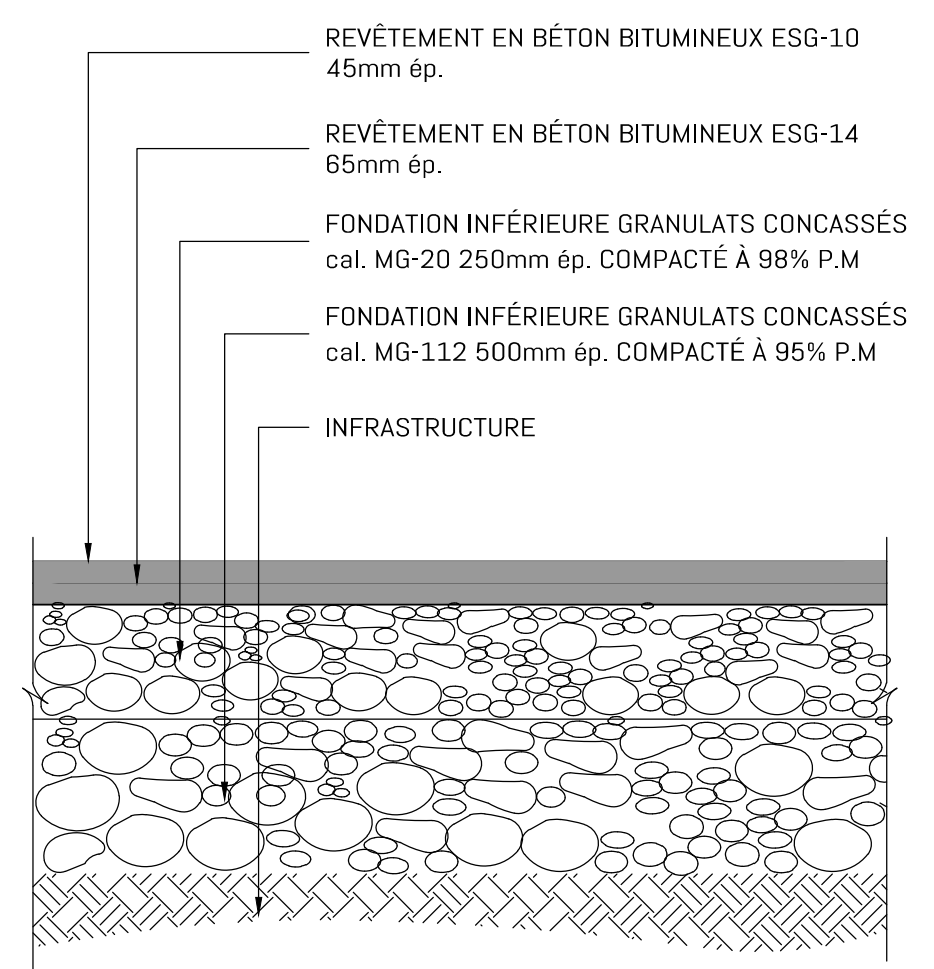
TITRE DU PLAN
VUES EN PROFIL ET EN PLAN
ÉLÉMENTS PROPOSÉS

ÉCHELLE
Horizontale: 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 m
Verticale: 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 m

ÉQUIPE DE PROJET N. NADER, dessinateur J-G. JOLY, ing.	DOSSIER NO 700026 FICHER C-204.dwg
PRÉPARÉ PAR M. BENOIT, ing. MBA	C-204



STRUCTURE DE LA PISTE CYCLABLE



STRUCTURE DE CHAUSSÉE : L'ANNONCIATION NORD

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

A	POUR COMMENTAIRES	M.B.	2022-11-04
RÉV	DESCRIPTION	PAR	DATE

CLIENT
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

PROJET
RÉFECTION DE L'ÉMISSAIRE PLUVIAL SUR L'ANNONCIATION NORD



135, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle (Qc) J8B 0J4
T. 450 227 1857
info@equipelaurence.ca | equipelaurence.ca

SCAUX

TITRE DU PLAN
COUPES ET DÉTAILS TYPIQUES

ÉCHELLE
AUCUNE ÉCHELLE

EQUIPE DE PROJET N. NADER, dessinateur J-G. JOLY, ing.	DOSSIER NO 700026 FICHER C-205.dwg
--------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------

PRÉPARÉ PAR M. BENOIT, ing. MBA	C-205
------------------------------------	--------------